

mission et les cultivateurs de l'Ouest. Apparemment la Commission canadienne du blé est en train de remédier à cela en mettant au point un programme d'information. Je l'en félicite mais cela a bien tardé. Pour ce qui est de la Commission canadienne du lait, nous pouvons prendre note de l'expérience acquise dans ce domaine et du fait que, dans toutes les régions du Canada, les cultivateurs se sont vu imposer des politiques qui touchent directement leur revenu et leurs conditions de vie. Les cultivateurs n'ont pas eu voix au chapitre dans l'établissement des programmes de cette commission.

Il me semble, à bien considérer le projet de loi sur la commercialisation, que, d'une part, le fermier ne comptant plus que sur lui-même, solution que semblent prôner certains députés, ou que, d'autre part, des organismes d'État, revêtus des pouvoirs voulus, pourraient en assumer l'entière responsabilité. Il est essentiel, à mon avis, que le gouvernement, les organismes d'État et les cultivateurs cherchent ensemble une solution. C'est dans cette optique et dans cet esprit, il me semble, que devrait s'élaborer une législation des ventes utile aux cultivateurs canadiens.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, j'ai eu, comme mes collègues, l'occasion de lire le bill présentement à l'étude, et je dois reconnaître au départ que d'aucuns sont animés de bonnes intentions, mais, encore faut-il étudier les moyens que l'on propose pour atteindre un objectif. Je ferai, avec le plus d'objectivité possible et pour la gouverne des députés, certaines suggestions susceptibles d'améliorer le sort des agriculteurs canadiens.

Je ne voudrais pas répéter ce qui a déjà été dit à la Chambre mais, constatant l'inquiétude profonde de tous les agriculteurs canadiens et les difficultés auxquelles ils se heurtent, je ne pouvais, en toute honnêteté, me dispenser de participer au débat sur la mesure actuellement à l'étude. Au nom des agriculteurs du Canada, je demande, encore une fois, à l'honorable ministre d'être plus que jamais attentif, lorsqu'il s'agit de leur survie.

Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi visant la formation d'un conseil national de la mise en marché des produits agricoles et autorisant l'établissement d'agences nationales de mise en marché.

Je prends part à ce débat en vue d'inciter le gouvernement à retirer ce bill et d'en présenter un beaucoup plus flexible, afin d'assurer un sort plus équitable aux cultivateurs du pays.

Je veux également traiter d'un autre sujet qui me préoccupe beaucoup, savoir l'effet néfaste que pourrait avoir cette mesure sur les agriculteurs de ma province. Je souhaite

[M. Burton.]

qu'une fois mes propos entendus, le ministre ait le courage de réviser le projet de loi. Sinon, j'espère qu'en dernier ressort, il fera preuve, au comité, de suffisamment de souplesse afin que certains amendements soient adoptés. Si le ministre affiche une attitude rigide, comme ce fut le cas à l'égard des subventions à l'industrie laitière, je suis d'avis que nous venons de mettre en boîte l'agriculture canadienne.

En présentant ce projet de loi, le ministre a bel et bien indiqué que l'adoption d'une loi visant la mise en marché avait été demandée par des groupes d'agriculteurs et par certains représentants des gouvernements provinciaux. Or, nous constatons, à la lecture du projet de loi, que le gouvernement va beaucoup plus loin que ce qui avait été demandé.

Nous reconnaissons le besoin de régulariser la mise en marché des produits agricoles. Ceci étant dit, nous nous opposons à ce que les agriculteurs ne soient pas invités à participer à la mise en vigueur de cette mesure législative. A cette fin, nous avons l'intention de proposer des amendements qui assureront certains contrôles aux producteurs, par une représentation au sein du conseil national de la mise en marché et des agences. De plus, il faut s'assurer qu'aucune agence ne pourra être fondée à moins que l'on ait obtenu le consentement de la majorité des producteurs de produits relevant de la compétence de l'agence.

• (3.20 p.m.)

De la façon dont elle est rédigée, cette mesure législative confère aux fonctionnaires du conseil national et des agences de mise en marché le pouvoir absolu d'accorder des licences relativement à la production, de fixer les quotas, de déterminer les contrôles, les prix, les procédés, la mise en marché, l'emmagasinage, la distribution et l'emballage de tous les produits agricoles ou des produits qui tombent, par décret gouvernemental, sous le coup de cette loi, et ce sans l'accord du Parlement. Les fonctionnaires pourront donc décider de toute la vie agricole canadienne. Il s'agit d'une manipulation dangereuse et, à mon avis, il aurait été préférable de dire clairement que l'on favorisait la nationalisation de toutes les fermes du pays.

Par cette loi, le gouvernement, d'une façon détournée, s'assure du contrôle complet et total de l'agriculture du pays. Le gouvernement enlève, par le fait même, aux agriculteurs tout droit de participation à l'élaboration des décisions. On ne prévoit pas que des agriculteurs feront partie du conseil et des agences. On désire nous faire gober le truc des audiences publiques où les agriculteurs pourraient se faire entendre. Or, ceux qui partici-